

ARRETE DE CIRCULATION

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

VU le code de la Route,

VU le code des communes et notamment ses articles L 181.1, L 131.3 et L 131.4,

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement des véhicules seront rendues difficiles par la tenue de la fête foraine (messti) et de la foire commerciale organisées dans le village respectivement du 11 au 15 octobre et le 12 octobre 2025 ;

ARRETE

Article 1er : La circulation provenant de la RD 94 en venant de GAMBSHEIM sera déviée par la rue du Ried en direction de Strasbourg, Brumath et Bischwiller.

La circulation provenant de Bietlenheim et Bischwiller sera déviée par la rue de la République puis la rue du Ried en direction de Gamsbsheim.

Les routes suivantes seront barrées, sauf riverains et véhicules de secours :

- rue Baldung-Grien de la rue de la Dîme à la rue de Gamsbsheim ;
- rue des Fossés (de la rue des Alouettes à la rue de la Garance) ;
- la rue St Wolfgang ;
- quai de la Zorn ;
- rue du Château ;
- rue de Gamsbsheim à la hauteur de la rue du Ried.

Une déviation sera également mise en place pour l'accès à la salle polyvalente, Espace W par la rue de la Dîme.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet à compter :

- du samedi 11 octobre 2025 à 13h30 au lundi 13 octobre 2025 à 08h00
- le lundi 13 octobre 2025 de 16h30 à 21h00
- le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 21h00.

Les exposants de la foire commerciale qui se tiendra le dimanche 12 octobre sont autorisés à accéder à leurs emplacements en empruntant la rue Baldung-Grien le dimanche 12 octobre jusqu'à 9h.

Article 3 : En raison du messti le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle, quai de la Zorn, rue Baldung Grien (de l'intersection rue de Gamsbsheim jusqu'à l'intersection rue des fossés) du mercredi 8 octobre à 8 heures au mercredi 15 octobre 2025 à 21 heures pour permettre la mise en place des manèges.

En raison de la Foire Commerciale, le stationnement sera interdit rue Baldung-Grien (section située entre la rue des fossés et la rue des Veaux) et dans la rue des Veaux, le dimanche 12 octobre 2025 à partir de 5h00 jusqu'à 19h00.

Article 4 : En raison des rues barrées, l'arrêt de bus pour le transport scolaire situé au niveau du Crédit Mutuel sera déplacé rue St Michel du **jeudi 09 octobre 2025 au mercredi 15 octobre 2025**.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- ✓ Conseil Régional – Mme LEHE
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La WANTZENAU
- ✓ Monsieur le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM.
- ✓ Collège Baldung-Grien de Hoerd
- ✓ CCBZ
- ✓ Exposant : M. RISCHMANN - pierre.rischmann@wanadoo.fr
- ✓ Riverains



Fait à WEYERSHEIM, le 23 septembre 2025

Le Vice-Président,
Sylvie ROEHLLY